

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 162

17 janvier 2014

SOMMAIRE

AB (Holdings) 1 S.à r.l.	7762	Morgan Philips Group	7746
Aeternalis Films S.A.	7762	Nestlé Treasury International S.A.	7765
Alison Café S. à r.l.	7761	Nouvelle Auberge Mathgen - Beim Jav s.à r.l.	7766
Alpstar Capital Funds S.C.A.	7774	OCM Phoenix Holdings I S.à r.l.	7768
Aqua Consult Global Network S.à r.l.	7763	Pampille's S.A.	7750
Asia CCF Holding S.à r.l.	7763	Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l.	7760
Badengruppe S.A.	7765	Profit-Office-Center SA	7766
Collection S.à r.l.	7773	ProLogis UK XCII S.à r.l.	7748
Colt Telecom Luxembourg S. à r.l.	7773	ProLogis UK XCIV S.à r.l.	7748
Corisa S.A.	7751	Pro S.A.	7765
Dalba Partners S.A.	7776	QS PDI	7763
DTF Finance S.A.	7751	Quimicum S.à r.l.	7761
E4U S.à r.l.	7753	Reflet Vert S.à r.l.	7761
Edo Jardinage S.à r.l.	7750	Salino s.à r.l.	7755
Espace Gérances SA	7750	Saracen Partners	7750
GFH Convertible Murabaha S.A.	7759	SAVOLDELLI & fils s.à r.l.	7751
Gianni Bulgari International S.A.	7759	SHU S.à r.l.	7761
Global Villas Sàrl	7760	Slawka S.A.	7759
Globant S.A.	7753	Telecom Luxembourg Private Operator S.A.	7748
Interventus S.à r.l.	7776	Tesli S.à r.l.	7756
Kauri Cab Valentina S.à r.l.	7766	Theta S.à r.l.	7730
KPI Investment Property 56 S.à r.l.	7755	Vulgaris S.à r.l.	7772
LDV Management II Bainbridge II S.C.A.	7748	YouWowMe Europe S.A.	7762
Lewini S.à r.l.	7751	Ziglione Participations Luxembourg S.A.	7762
Megantia S.à r.l.	7755	Zippi S.A.	7761
mind. design & interior concepts S.à r.l.	7762		

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.044.

In the year two and thirteen, on the twenty-fourth day of the month of October, before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Theta S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 29th September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2526 of 16th October 2008, page 121218 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 142044.

The articles of association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary of 16th October 2012, published in the Mémorial C number 3020 of 13th December 2012, page 144939.

The Meeting was declared open with Maître Mariya Gadzhalova, avocat à la Cour professionally residing in Luxembourg, in the chair. Maître Milène Drweski, avocat, professionally residing in Luxembourg, was elected as secretary and as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) that the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne varietur by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) As it appears from the said attendance list, all two hundred and ninety-six thousand three hundred and forty-two (296,342) class A ordinary shares and seventy-six thousand seven hundred and twenty-two (76,722) class B preferred shares of the Company in issue are represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and prior knowledge of the agenda of the Meeting and declared having waived any convening formalities.

(iii) That the present Meeting is consequently validly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

(iv) That the agenda of the Meeting was the following:

Agenda:

1. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of three million seven hundred and thirty-one thousand one hundred and forty Euro (EUR 3,731,140) to four million one hundred and two thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 4,102,920) by the issue of thirty-seven thousand one hundred seventy-eight (37,178) class A ordinary shares, each of a nominal value of ten Euro (EUR 10) (together the "New Shares"), for a total subscription price of six hundred ninety thousand Euro (EUR 690,000) (the "Subscription Price"); waiver of certain shareholders to their right to participate to the capital increase and subscription to the New Shares by the subscribers as set forth in the table below, all being current shareholders of the Company:

Name	Number of class A shares subscribed of EUR 10 each	Amount of share premium	Total subscription price
VOGEL Martin	15,310	EUR 131,051	EUR 284,151
GODDARD Richard	3,774	EUR 32,300	EUR 70,040
LI John	1,616	EUR 13,840	EUR 30,000
LARUELLE Agnès	2,694	EUR 23,060	EUR 50,000
DAENINCK Géry	2,694	EUR 23,060	EUR 50,000
MONTAGNA Carlo	848	EUR 7,259	EUR 15,739
Di CARLO Roberto	2,694	EUR 23,060	EUR 50,000
HERMAN Bernard	587	EUR 5,019	EUR 10,889
SPINNLER Peter	1,616	EUR 13,840	EUR 30,000
VA Financial Service AG (Martin VOGEL)	539	EUR 4,610	EUR 10,000
PIETERS Garry	2,694	EUR 23,060	EUR 50,000
De LEYE Marc	1,509	EUR 12,910	EUR 28,000

SCHALBETTER Olivier	64	EUR 541	EUR 1,181
BORNEFF Britta	539	EUR 4,610	EUR 10,000
Total	37,178	EUR 318,220	EUR 690,000

payment of the Subscription Price by each of the subscribers through contribution in cash; allocation of the nominal value of the New Shares so issued of an amount of three hundred seventy-one thousand seven hundred eighty Euro (EUR 371,780) to the issued share capital and of an amount of three hundred eighteen thousand two hundred and twenty Euro (EUR 318,220) to the freely distributable share premium;

2. Amendment and restatement of the articles of association of the Company to reflect the above resolution and to make such further amendments (without changing the object of the Company) to, inter alia, articles 1,8,9,15,16 and 19 of the articles of association of the Company (substantially in the form as attached to the proxies, the proxyholders being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate).

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of three million seven hundred and thirty-one thousand one hundred and forty Euro (EUR 3,731,140) to four million one hundred and two thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 4,102,920) by the issue of thirty-seven thousand one hundred seventy-eight (37,178) class A ordinary shares, each of a nominal value of ten Euro (EUR 10) (together the "New Shares"), for a total subscription price of six hundred and ninety thousand Euro (EUR 690,000) (the "Subscription Price").

All New Shares have been fully subscribed and paid up by contributions in cash by the Subscribers, all current shareholders of the Company, as set forth in the table in item 1. of the agenda. Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary. The existing shareholders who are not subscribers waived their right to participate to the capital increase above.

The Meeting resolved to allocate an amount of three hundred seventy-one thousand seven hundred eighty Euro (EUR 371,780) equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company and an amount of three hundred eighteen thousand two hundred and twenty Euro (EUR 318,220) to the freely distributable share premium account of the Company.

Second resolution

The Meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set forth below and to make such further amendments as set forth herein:

"Chapter I. Form - Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Theta S.á r.l." (the "Company") exists between the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association (the "Articles of Association") and the relevant legislation, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Company Law").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period. It may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers (as defined hereafter).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Chapter II. Capital - Shares

Art. 5. Share capital. The issued capital of the Company is set at four million one hundred and two thousand nine hundred and twenty Euro (€4,102,920) divided into three hundred thirty-three thousand five hundred twenty (333,520) class A ordinary shares and seventy-six thousand seven hundred and seventy-two (76,772) class B preferred shares with a nominal value of ten Euro (10.- EUR) each, all of which are fully paid up.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Managers shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days. If the existing shareholders do not exercise their preferred subscription right during such period, they will be considered as having refused to exercise their preferred subscription right.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the articles of association, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Managers to do so.

Art. 7. Shares. Repurchase of own shares. The shares of the Company will be issued in registered form only and a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office of the Company.

The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The Company may repurchase its own shares (other than the class B preferred shares) and either (i) consequently reduce its issued share capital pursuant to the applicable legal provisions or (ii) hold such shares, subject to the following conditions:

- a) the repurchase price should be equal to the latest available Transaction Price;
- b) the Company should have sufficient funds available for distribution (to be determined in accordance with article 19. herebelow) and cash, after deduction of cash necessary to meet the Company's ongoing expenses and to implement the Company's investment and development plan according to the annual budget (save as otherwise decided by the Board of Managers);
- c) the voting rights and the rights to receive dividends attached to shares acquired by the Company shall be suspended for as long as such shares are held by the Company.

Art. 8. Transfer of Shares and Pre-emption rights.

8.1 Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's issued share capital.

8.2 Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register, either following a notification to the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

8.3 Each shareholder grants to the other shareholders pursuant to the conditions set forth below a pre-emptive right with respect to any transfer of all or part of the shares, equity warrants and/or any other similar instruments, issued or to be issued by the Company, and which may lead, directly or indirectly, immediately or not, by conversion, exchange, reimbursement, presentation or exercise of warrants, or by any other means, to the attribution of shares or any other similar instruments granting a participation in the Company's share capital (the "Securities") it owns. This pre-emption right shall also apply to any transfer of all or part of the shares acquired by the Company pursuant to article 7 above. In the event that a shareholder (a "Selling Shareholder") (i) receives a bona fide offer to purchase or otherwise transfer all or certain of his Securities which it wishes to accept, or (ii) decides to transfer all or certain of his Securities on the Transaction Date (as defined in article 8.5. below) (each such Securities under (i) and (ii), being the "Offered Securities"), the Selling Shareholder shall give notice in writing, by email, or registered mail or delivery by hand against receipt as such Selling Shareholder considers fit (the "Sale Proposal Notice") as soon as possible and no later than within five (5) calendar days from the communication by the Company of the Transaction Price (as defined in article 8.5. below) to each shareholder and to the Company, and shall offer (the "Sale Proposal") to sell the Offered Securities to the other shareholders (collectively the "Offerees", each an "Offeree").

8.3.1. The Sale Proposal Notice shall indicate: (a) in the absence of a bona fide offer, (i) the number of Offered Securities for which the transfer is contemplated; and (ii) the Transaction Price (as determined by the Board of Managers); and (b) in case of a bona fide offer in addition to 8.3.1.(a)(i) above, (i) the name and address (or registered office) of the proposed transferee; (ii) the identification of the person(s) controlling directly or indirectly such proposed transferee; (iii) the direct or indirect financial relations, if any, between the Selling Shareholder and the proposed transferee; (iv) the offered price in Euro by the proposed transferee in case of payment in cash or the estimated value in Euro in other cases, for the Offered Securities; (v) if applicable, the other terms of the bona fide offer, including the description of all agreements that the proposed transferee or the Selling Shareholder or an affiliate of the proposed transferee or Selling Shareholder contemplates to enter into with a shareholder or an affiliate; (vi) if applicable, a copy of the bona fide offer duly signed by the proposed transferee making such bona fide offer.

8.3.2. The Offered Securities shall be offered by the Selling Shareholder to the Offerees as follows:

(a) The Selling Shareholder shall offer to the Offerees, and such Offerees may elect (but shall not be obliged) to purchase all or certain of the Offered Securities (subject to the provisions herein) by giving an acceptance notice in writing by email, registered mail or delivery by hand against receipt (as they may consider it fit) (the "Acceptance Notice") thereof to the Selling Shareholder and the Company within five (5) calendar days after the sending of the Sale Proposal Notice. The Acceptance Notice shall indicate whether the accepting Offeree is willing to purchase more than its initial proportion of Offered Securities and the maximum Offered Securities it is willing to accept.

(b) All Offerees exercising such purchase rights shall, in the aggregate, be entitled to purchase up to the number of Offered Securities equal to the number of Offered Securities multiplied by a fraction (x/y), where "x" will be the number of Securities held by such Offeree and "y" will be the aggregate number of Securities held by all Offerees who have exercised their purchase rights (the "Purchasers", each a "Purchaser") (the resulting number of Securities to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down). If any Offeree(s) fail(s) to exercise its/their pre-emption right(s) in accordance with article 8.3. (the "Declining Shareholder(s)"), those Offeree(s) who do exercise its/their pre-emption right(s) in accordance with article 8.3 shall be entitled to purchase its/their pro rata portion of the Offered Securities that have not been accepted by the Declining Offeree(s). Any excess Offered Securities shall continue to be made available for purchase in the manner described herein until (i) either all excess Offered Securities have been acquired or (ii) expiration of the five (5) calendar days period from the sending of the Sale Proposal Notice

(c) The Company shall within seven (7) calendar days after the expiration of the five (5) calendar days period mentioned in paragraph 8.3.2. (a) above, unless the Board of Managers has any objection to any proposed transfer, proceed to the allotment of the Offered Securities to the Offerees pursuant to the received Acceptance Notices and in accordance with the entitlement described under (b) above until all Offered Securities have been allotted and then it shall send a notice in writing by email, registered mail or delivery by hand against receipt (as the Company may consider it fit) to all Purchasers specifying the exact number of Offered Securities that each Purchaser may purchase in accordance with the present article (the "Exercise Proposal Notice").

(d) Within five (5) calendar days of the sending of the Exercise Proposal Notice by the Company each Purchaser shall confirm to the Selling Shareholder and the Company of the number of Offered Securities for which it accepts the Sale

Proposal (the "Exercise Acceptance Notice"). The Exercise Acceptance Notice shall contain the unconditional and irrevocable obligation of the Purchaser to acquire such number of Offered Securities on the same terms and conditions as contained in the Sale Proposal Notice (including the bona fide offer where relevant).

8.3.3. In the event that certain or all of the Offerees validly accept to purchase all (but not part) of the Offered Securities pursuant to paragraph

8.3.2., the Selling Shareholder shall sell the Offered Securities to the Purchasers, and the Purchasers shall pay the purchase price for such Offered Securities in cash fifteen (15) calendar days after the date of giving of the Exercise Acceptance Notice.

Unless otherwise agreed among the Selling Shareholder and the Purchasers, the closing for the purchase of the Offered Securities by the Purchasers shall take place at the principal office of the Company during normal business hours. At the time and place so specified, the Selling Shareholder shall deliver instruments of transfer sufficient to transfer the Offered Securities to the appropriate Purchasers against payment of the relevant purchase price.

8.3.4. In the case of a Sale Proposal pursuant to a bona fide offer, in the event that (a) the Offerees shall fail to validly accept to acquire all of the Offered Securities pursuant to the Sale Proposal or (b) the Purchasers shall fail to timely purchase all of the Offered Securities within the period specified in article 8.3.3. (the date of occurrence of the event described in the foregoing subparagraph is the "Termination Date"), then the Selling Shareholder shall have the right to accept, and to sell all its Offered Securities pursuant to the bona fide offer, provided that in each such case:

(a) the transfer of the Offered Securities pursuant to the bona fide offer shall take place within ten (10) calendar days after the Termination Date and at the latest on the Transaction Date;

(b) the consideration described in the bona fide offer is not changed in any respect and no other terms or provisions set forth in the bona fide offer are modified in any material respect (it being understood that any such changes or modifications to the terms of the bona fide offer would constitute a new offer which would be subject to the provisions of the present article); and

(c) written notice of such proposed transfer shall have been given by email, registered mail or delivery by hand against receipt by the Selling Shareholder to the Company and all other shareholders at least five (5) calendar days prior to the date of the proposed transfer.

8.4 Should the Board of Managers object to any transfer, it shall immediately after the sending of the Sale Proposal Notice notify its objection to the Selling Shareholder(s) in writing, by e-mail or registered mail or delivery by hand against receipt ("Notice of Refusal"). It does not need to specify the grounds of its objection. The Board of Managers of the Company is obliged, within thirty-five (35) calendar days of the Notice of Refusal and at the latest on the Transaction Date, to have the Offered Securities acquired by (i) the other Shareholders, or (ii) by one or more individuals or legal entities of its choice, pursuant to the transfer procedure set forth in paragraph 8.3.2. above or (iii) if not possible, by the Company itself if it fulfills all the legal conditions for such acquisition, at the price which is contained in the Sale Proposal Notice.

8.5 For the purposes of the above, (i) "transfer", in whatsoever form and for whatsoever reason, is defined as any assignment, contribution, transmission, change in ownership, (whether in full ownership, bare ownership or usufruct), with or without consideration, even if the transfer takes place by way of an individual renunciation of preferential subscription rights in favour of designated persons, by application of a judicial decision or if the transfer of ownership is deferred, (ii) "Transaction Date" means the date on which transfer of shares may be made, being 1st July of each year or any other date as it may be approved by the Board of Managers, (iii) "bona fide offer" is defined as an irrevocable offer made in writing in good faith by a proposed transferee to acquire a specified number of shares and which indicates (a) the type, number and class of shares or Securities to be purchased, (b) the price offered per share or Security, (c) the terms and conditions of the offer, including any representations, warranties and indemnities to be delivered therewith, (d) the name and address of the offeror and of each person who controls it and (e) the financing means of the offeror in respect of the envisaged purchase, provided that such offer may not be subject to any conditions the satisfaction or fulfillment of which is within the control of such proposed transferee, (iv) "Transaction Price" means (x) in the absence of a bona fide offer, the value of the shares as determined pursuant to the annual evaluation of the shares by the Board of Managers or (y) in the case of a bona fide offer by a third party, the price proposed by such third party, as applicable.

8.6 Tag-along rights

If at any time one, or more Shareholders representing at least fifty percent (50%) of the issued share capital of the Company acting collectively, propose to transfer their shares to a third party, then such shareholder(s) (the "Selling Shareholder(s)") shall give the other shareholders (the "Non-Selling Shareholders") (with a copy to the Company) written notice of the Selling Shareholder's intention to make the transfer (the "Offer Notice") which Offer Notice shall at least include:

- (i) a description and number of the shares to be transferred (the "Offered Shares");
- (ii) the identity of the proposed transferee (the "Transferee"); and
- (iii) the material terms and conditions upon which the transfer is to be made.

The Offer Notice shall also certify that the Selling Shareholders have received a credible offer from the Transferee and in good faith believe a binding agreement for the Transfer is obtainable upon the terms set forth in the Offer Notice.

Upon receipt by the Non-Selling Shareholders of the Offer Notice, provided that the Offered Shares comprise, at the time of the Offer Notice, at least fifty percent (50%) of the total then issued shares, the Non-Selling Shareholders may elect to participate in the contemplated transfer by delivering written notice by e-mail or registered mail or delivery by hand against receipt to the Selling Shareholder within thirty (30) calendar days after the sending of the Offer Notice.

If any such Non-Selling Shareholder has elected to participate in such sale (each a "Participating Shareholder"), each Participating Shareholder will be entitled to participate in the contemplated sale, at the same price and on the same terms and conditions as are applicable to the Selling Shareholders. The Selling Shareholders agree to use their best efforts to obtain the agreement of the Transferee to the participation of the Participating Shareholder in the contemplated transfer and agree not to transfer any shares to the prospective Transferee if such prospective Transferee declines to allow such participation.

Chapter III. Board of Managers

Art. 9. Management of the Company. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers who may but need not be shareholders (the "Board of Managers").

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board of Managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers may at any time decide to create committees and to define the scope of their activity.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders, except that in his absence the Board of Managers may appoint another manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman *pro tempore* by vote of the majority present or represented at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Such convening notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Every meeting of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Meeting of the Board of Managers is duly quorated only if a majority of the members in office are present or represented.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Managers conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the Board of Managers thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting and may not take part in these deliberations. It is hereby understood that for transfer of shares from a manager/shareholder to another, both Managers abstain to vote on the decision to be taken by the Board of Managers.

If following a conflict of interest between the interests of a manager and the Company, it results that less than two (2) Managers may participate in the deliberation and vote on a transaction, the matter shall be referred to the general meeting of Shareholders of the Company which shall decide on such matter at a simple majority of the votes cast (being the approval by more than fifty percent (50%) of the voting shares for which a valid vote has been expressed, it being understood that abstentions are not taken into account for the purposes of the calculation of such majority), except sale

of shares to non-shareholders in which case the prior approval of the shareholders of the Company representing at least seventy-five (75 %) of the issued share capital shall be obtained in accordance with article 8.1 of the Articles of Association.

Art. 10. Minutes of the meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of the Chairman or under the joint signature of any two (2) managers.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 14. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

For the avoidance of doubt, the Company should not, for the purpose of these articles of association, be considered as shareholder and it is not entitled to vote when holding its own shares.

Art. 15. Shareholder meetings. The maximum number of shareholders of the Company may not exceed 40, except that such number may be exceeded in the event of transmission of shares upon death or dissolution of a matrimonial community.

Each shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. The holding of a general meeting of the shareholders is not required where the number of shareholders does not exceed 25. In such case collective decisions may be taken by the shareholders by way of written resolutions.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail by the Board of Managers to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date

of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the precise text of such resolutions or decisions to be adopted shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by the affirmative vote of the majority of the voting shares for which a valid vote in favour or against has been expressed (it being understood that abstentions are not taken into account for the purpose of calculating the majority), regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

An annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of the month of June at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 16. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Luxembourg Company Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Art. 17. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 18. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 19. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves available in the Company's accounts decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Any distribution to the shareholders is subject to the following waterfall, provided that there are sufficient funds available for distribution:

- a. firstly, an amount equal to 1% of the nominal value of the class B preferred shares is distributed to the holders of such class B preferred shares;
- b. secondly, an amount equal to 1% of the nominal value of the class A ordinary shares is distributed to the holders of such class A ordinary shares;
- c. and then, the remainder shall be distributed to the holders of class B preferred shares.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 21. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand euros.

The items of the agenda having been resolved upon, the Meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre,

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (Assemblée) des associés de «Theta S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée le 29 septembre 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2526 du 16 octobre 2008, page 121218, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142044.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 16 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 3020 du 13 décembre 2012, page 144939.

L'Assemblée a été déclarée ouverte et présidée par Maître Mariya Gadzhalova, avocat à la Cour demeurant professionnellement à Luxembourg. Maître Milène Drweski, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été élue secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

i) que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée ne varietur par les associés, le mandataire des associés représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

ii) Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les deux cent quatre-vingt-seize mille trois cent quarante-deux (296.342) parts sociales ordinaires de classe A et soixante-seize mille sept cent vingt-deux (76.722) parts sociales préférentielles de classe B de la Société émises sont représentées à la présente Assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment informés et préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation.

iii) Que la présente Assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

iv) Que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trois millions sept cent trente-et-un mille cent quarante euros (3.731.140 EUR) à quatre millions cent deux mille neuf cent vingt euros (4.102.920 EUR) par l'émission de trente-sept mille cent soixante-dix-huit (37.178) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de six cent quatre-vingt-dix mille euros (690.000 EUR) (le «Prix de Souscription»); renonciation par certains associés à leur droit de participer à l'augmentation de capital et souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, tous étant des associés actuels de la Société:

Nom	Nombre de parts sociales de classe A souscrites de 10 EUR chacune	Montant de la prime d'émission	Prix total de souscription
VOGEL Martin	15.310	131.051 EUR	284.151 EUR
GODDARD Richard	3.774	32.300 EUR	70.040 EUR
LI John	1.616	13.840 EUR	30.000 EUR
LARUELLE Agnès	2.694	23.060 EUR	50.000 EUR

DAENINCK Géry	2.694	23.060 EUR	50.000 EUR
MONTAGNA Carlo	848	7.259 EUR	15.739 EUR
Di CARLO Roberto	2.694	23.060 EUR	50.000 EUR
HERMAN Bernard	587	5.019 EUR	10.889 EUR
SPINNLER Peter	1.616	13.840 EUR	30.000 EUR
VA Financial Service AG (Martin VOGEL)	539	4.610 EUR	10.000 EUR
PIETERS Garry	2.694	23.060 EUR	50.000 EUR
De LEYE Marc	1.509	12.910 EUR	28.000 EUR
SCHALBETTER Olivier	64	541 EUR	1.181 EUR
BORNEFF Britta	539	4.610 EUR	10.000 EUR
Total	37.178	318.220 EUR	690.000 EUR

paiement du Prix de Souscription par chacun des souscripteurs par voie d'apports en numéraire; affectation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises d'un montant de trois cent soixante-et-onze mille sept cent quatre-vingts euros (371.780 EUR) au capital social émis et d'un montant de trois cent dix-huit mille deux cent vingt euros (318.220 EUR) à la prime d'émission librement distribuable;

2. Modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus et d'effectuer les autres modifications (sans modifier l'objet de la Société) aux, entre autres, articles 1, 8, 9, 15, 16 et 19 des statuts de la Société (substantiellement sous la forme telle qu'annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisés et habilités à effectuer, et accepter, ces changements et modifications tels que jugés nécessaires).

L'Assemblée a ensuite, après délibération, adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trois millions sept cent trente-et-un mille cent quarante euros (3.731.140 EUR) à quatre millions cent deux mille neuf cent vingt euros (4.102.920 EUR) par l'émission de trente-sept mille cent soixante-dix-huit (37.178) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de six cent quatre-vingt-dix mille euros (690.000 EUR) (le «Prix de Souscription»).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement souscrites et libérées par voie d'apports en numéraire par les Souscripteurs, tous les associés actuels de la Société, tel qu'indiqué dans le tableau au point 1. de l'ordre du jour. Preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire instrumentant. Les associés existants qui ne sont pas souscripteurs ont renoncé à leur droit de participer à l'augmentation de capital ci-dessus.

L'Assemblée a décidé d'affecter un montant de trois cent soixante-et-onze mille sept cent quatre-vingts euros (371.780 EUR) équivalant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et un montant de trois cent dix-huit mille deux cent vingt euros (318.220 EUR) à la prime d'émission librement distribuable de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société tels qu'énoncés ci-dessous et d'effectuer les autres modifications telles qu'énoncées dans les présentes:

«Chapitre I^{er}. Forme - Nom - Siège Social - Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Theta S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales applicables, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoir. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeurs mobilières.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tous titres de capital ou de créance de toutes sortes, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de ces entités.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute techniques et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Chapitre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions cent deux mille neuf cent vingt euros (4.102.920€) divisé en trois cent trente-trois mille cinq cent vingt (333.520) parts sociales ordinaires de classe A et soixante-seize mille sept cent soixante-douze (76.772) parts sociales préférentielles de classe B d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Augmentation et Réduction de capital social. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Les nouvelles parts sociales à souscrire par un apport en espèces seront offertes par préférence aux associés existants proportionnellement à la part du capital social qu'ils détiennent. Le Conseil de Gérance fixera la période pendant laquelle le droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Cette période ne pourra pas être inférieure à trente (30) jours. Si les associés existants n'exercent pas leur droit préférentiel de souscription endéans ce délai, ils seront présumés avoir renoncé à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des statuts, pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil de Gérance à le faire.

Art. 7. Parts sociales - Rachat des parts sociales propres. Les parts sociales de la Société seront émises uniquement sous forme nominative et un registre des associés dont tout associé pourra prendre connaissance sera tenu au siège social de la Société.

Le registre contiendra l'identification précise de chaque associé et l'indication du nombre de parts sociales détenues, l'indication des paiements effectués sur les parts sociales ainsi que les transferts de parts sociales et les dates de ceux-ci.

Chaque associé notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété d'une part sociale nominative résultera de l'inscription dans le registre des associés.

La Société peut racheter ses propres parts sociales (autre que les parts sociales préférentielles de classe B) et soit (i) réduire en conséquence son capital social émis conformément aux dispositions légales applicables, soit (ii) détenir ces parts sociales, sous réserve des conditions suivantes:

(a) le prix de rachat doit être égal au dernier Prix de Transaction disponible;

(b) la Société doit avoir suffisamment de fonds disponibles pour la distribution (devant être déterminée conformément à l'article 19. ci-dessous) et d'espèces, après déduction des fonds nécessaires à la Société pour couvrir ses dépenses courantes et pour mettre en œuvre le plan d'investissements et de développement de la Société selon le budget annuel (sauf décision contraire du Conseil de Gérance);

(c) les droits de vote et les droits de recevoir les dividendes attachés aux parts sociales acquises par la Société seront suspendus tant que ces parts sociales seront détenues par la Société.

Art. 8. Transfert de parts sociales et Droits de préemption.

8.1. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis de la Société.

8.2. Tout transfert de parts sociales sera inscrit dans le registre des associés, soit après notification à la Société suivant les règles régissant les cessions de créance prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, soit par une déclaration de cession inscrite dans le registre des associés, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Par ailleurs, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des associés tout transfert constaté dans une correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

8.3. Chaque associé accorde aux autres associés aux conditions stipulées ci-dessous un droit de préemption sur la cession de tout ou partie des parts sociales, bons de souscription de parts sociales et/ ou tout autre instrument semblable émis ou devant être émis par la Société, et pouvant donner droit, directement ou indirectement, immédiatement ou non, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice de bons ou par tout autre moyen, à l'attribution de parts sociales ou d'autres instruments semblables octroyant une participation dans le capital social de la Société (les «Titres») qu'il détient. Ce droit de préemption s'appliquera également à tout transfert de la totalité ou d'une partie des parts sociales acquises par la Société conformément à l'article 7 ci-dessus. Au cas où un associé (l'«Associé Vendeur») (i) reçoit une offre sincère et honnête d'achat ou autrement de transfert de tout ou partie de ses Titres qu'il souhaite accepter ou (ii) décide de transférer tout ou partie de ses Titres à la Date de Transaction (telle que définie à l'article 8.5. ci-dessous) (ces Titres, aux points (i) et (ii), étant les «Titres Proposés»), l'Associé Vendeur devra envoyer un avis écrit par courriel ou lettre recommandée ou remis en main propre contre récépissé, au choix de l'Associé Vendeur (Avis de Proposition de Vente) dès que possible et au plus tard cinq (5) jours calendaires après la communication par la Société du Prix de Transaction (tel que défini à l'article 8.5. ci-dessous) à chaque associé et à la Société, et devra proposer (la «Proposition de Vente») de céder les Titres Proposés aux autres associés (ensemble les «Destinataires de l'Offre») individuellement, un «Destinataire de l'Offre»).

8.3.1. L'Avis de Proposition de Vente devra comporter: (a) en l'absence d'une offre sincère et honnête, (i) le nombre de Titres Proposés pour lesquels le transfert est envisagé; et (ii) le Prix de Transaction (tel que déterminé par le Conseil de Gérance); et (b) dans le cas d'une offre sincère et honnête en plus du point 8.3.1.(a)(i) ci-dessus, (i) le nom et l'adresse (ou le siège social) du cessionnaire proposé; (ii) l'identité de la/des personne(s) qui contrôle(nt) directement ou indirectement ce cessionnaire proposé; (iii) les relations financières directes ou indirectes, le cas échéant, entre l'Associé Vendeur et le cessionnaire proposé; (iv) le prix proposé en euro par le cessionnaire proposé en cas de paiement en espèces ou la valeur estimée en euro dans les autres cas, pour les Titres Proposés; (v) le cas échéant, les autres conditions de l'offre sincère et honnête, y compris la description de tous les accords que le cessionnaire proposé ou l'Associé Vendeur ou un affilié du cessionnaire proposé ou de l'Associé Vendeur envisage de conclure avec un associé ou un affilié; (vi) le cas échéant, une copie de l'offre sincère et honnête dûment signée par le cessionnaire proposé ayant fait l'offre sincère et honnête.

8.3.2. Les Titres Proposés seront proposés par l'Associé Vendeur aux Destinataires de l'Offre comme suit:

(a) L'Associé Vendeur offrira aux Destinataires de l'Offre, et lesdits Destinataires de l'Offre pourront choisir (mais ne seront pas obligés) d'acheter tout ou partie des Titres Proposés (sous réserve des présentes dispositions) en notifiant leur acceptation par écrit par courriel, lettre recommandée ou remis en main propre contre récépissé (à leur choix) (la «Notification d'Acceptation») à l'Associé Vendeur et à la Société dans les cinq (5) jours calendaires suivant l'envoi de l'Avis de Proposition de Vente. La Notification d'Acceptation indiquera si le Destinataire de l'Offre acceptant souhaite acheter plus que sa proportion initiale de Titres Proposés ainsi que le maximum de Titres Proposés qu'il souhaite accepter.

(b) Tous les Destinataires de l'Offre qui exercent ces droits d'achat peuvent, dans leur ensemble, acheter un nombre maximum de Titres Proposés égal au nombre de Titres Proposés multiplié par une fraction (x/y), où «x» sera le nombre de Titres détenus par ce Destinataire de l'Offre et «y» sera l'ensemble des Titres détenus par tous les Destinataires de l'Offre qui ont exercé leurs droits d'achat (les «Acheteurs», individuellement un «Acheteur») (le nombre de Titres qui en résulte sera arrondi au nombre entier le plus proche, et toute fraction égale à un demi sera arrondie au nombre entier inférieur). Si un/des Destinataire(s) de l'Offre n'exerce(nt) pas son/ses/leur(s) droit(s) de préemption conformément à l'article 8.3. (l'«Associé(s) Refusant»), ce(s) Destinataire(s) de l'Offre qui exerce(nt) son/leur(s) droit(s) de préemption conformément à l'article 8.3. aura/auront le droit d'acheter sa/leur part au prorata de Titres Proposés qui n'ont pas été acceptés par le(s) Associé(s) Refusant. Tout Titres Proposé excédentaire devra rester disponible à l'acquisition de la manière décrite ci-dessus jusqu'à (i) ce que tous les Titres Proposés excédentaires aient été acquis, ou (ii) l'expiration du délai de cinq (5) jours calendaires à compter de l'envoi de l'Avis de Proposition de Vente.

(c) La Société doit dans les sept (7) jours calendaires suivant l'expiration du délai de cinq (5) jours calendaires mentionné au paragraphe 8.3.2. (a) ci-dessus, à moins que le Conseil de Gérance n'ait une quelconque objection au transfert proposé, procéder à la répartition des Titres Proposés aux Destinataires de l'Offre conformément aux Notifications d'Acceptation reçues et conformément au droit de préemption décrit au point (b) ci-dessus jusqu'à ce que tous les Titres Proposés aient été répartis et ensuite, elle remettra un avis écrit par courriel, courrier recommandé ou en main propre contre récépissé (au choix de la Société) à tous les Acheteurs indiquant le nombre exact de Titres Proposés que chaque Acheteur peut acheter conformément au présent article (l'«Avis de Proposition d'Exercice»);

(d) Dans les cinq (5) jours calendaires suivant l'envoi de l'Avis de Proposition d'Exercice par la Société, chaque Acheteur confirmera à l'Associé Vendeur et la Société le nombre de Titres Proposés pour lesquels il accepte la Proposition de Vente (l'«Avis d'Acceptation d'Exercice»). L'Avis d'Acceptation d'Exercice contiendra l'obligation inconditionnelle et irrévocable de l'Acheteur d'acquérir ledit nombre de Titres Proposés selon les mêmes conditions que celles indiquées dans l'Avis de Proposition de Vente (y compris l'offre sincère et honnête, le cas échéant).

8.3.3. Au cas où certains ou tous les Destinataires de l'Offre acceptent valablement d'acheter tous (et non seulement une partie) les Titres Proposés conformément au paragraphe 8.3.2., l'Associé Vendeur vendra les Titres Proposés aux Acheteurs, et les Acheteurs payeront le prix d'achat de ces Titres Proposés en espèces quinze (15) jours calendaires après la date d'envoi de l'Avis d'Acceptation d'Exercice.

Sauf accord contraire entre l'Associé Vendeur et les Acheteurs, l'achat des Titres Proposés par les Acheteurs aura lieu à l'établissement principal de la Société aux heures normales de bureau. À l'heure et l'endroit ainsi indiqués, l'Associé Vendeur livrera les instruments de cessions nécessaires pour transférer les Titres Proposés aux Acheteurs déterminés contre paiement du prix d'achat déterminé.

8.3.4. Dans le cas d'une Proposition de Vente conformément à une offre sincère et honnête, au cas où (a) les Destinataires de l'Offre viendraient à ne pas accepter valablement d'acquérir tous les Titres Proposés conformément à la Proposition de Vente ou (b) les Acheteurs viendraient à ne pas à acheter tous les Titres Proposés dans les délais impartis tel que mentionnés à l'article 8.3.3. (la date de la survenance décrite dans le sous-paragraphe précédent étant définie comme la «Date Finale»), alors l'Associé Vendeur aura le droit d'accepter, et de céder tous les Titres Proposés conformément à, l'offre sincère et honnête, à condition que dans chacun de ces cas:

(a) le transfert des Titres Proposés conformément à l'offre sincère et honnête ait lieu dans les dix (10) jours calendaires suivant la Date Finale et au plus tard à la Date de Transaction;

(b) le prix décrit dans l'offre sincère et honnête n'ait changé d'aucune manière et aucun terme ou disposition déterminé dans l'offre sincère et honnête n'ait été modifié de quelque façon que ce soit (étant entendu que tout changement ou modification des termes de l'offre sincère et honnête constitueraient une nouvelle offre et serait sujet aux dispositions du présent article); et

(c) un tel transfert proposé doit avoir été notifié par écrit par courriel, courrier recommandé ou remis en main propre contre récépissé par l'Associé Vendeur à la Société et tous les autres associés au moins cinq (5) jours calendaires avant la date de cession proposée.

8.4. Si le Conseil de Gérance venait à s'opposer à un transfert, il doit immédiatement après l'envoi de l'Avis de Proposition de Vente informer l'/les Associé(s) Vendeur(s) de son refus par écrit, par courriel ou lettre recommandée ou le remettre en main propre contre récépissé (Avis de Refus»). Il ne devra pas indiquer les motifs de son refus. Le Conseil de Gérance de la Société est obligé, dans les trente-cinq (35) jours calendaires suivant l'Avis de Refus et au plus tard à la Date de Transaction, de faire acquérir les Titres Proposés par (i) les autres Associés, ou (ii) par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) de son choix, conformément à la procédure de transfert décrite au paragraphe 8.3.2. ci-dessus ou (iii) si ce n'est pas possible, par la Société elle-même si elle remplit toutes les conditions légales pour une telle acquisition, au prix indiqué dans l'Avis de Proposition de Vente.

8.5 Aux fins des dispositions ci-dessus, (i) un «transfert», sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, est défini comme toute cession, apport, succession ou autre mutation (pleine propriété, nue-propriété ou usufruit), à titre onéreux ou gratuit, alors même que le transfert aurait lieu par voie de renonciation individuelle au droit préférentiel de souscription en faveur de personnes dénommées, en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété est différé, (ii) «Date de Transaction» signifie la date à laquelle les transferts de parts sociales peuvent être effectués, soit le 1^{er} juillet de chaque année ou à toute autre date approuvée par le Conseil de Gérance, (iii) «offre sincère et honnête» est définie comme une proposition irrévocable faite par écrit de bonne foi par un cessionnaire proposé pour acquérir un nombre défini de parts sociales et qui indique (a) le type, le nombre et la classe de parts sociales ou Titres devant être achetés, (b) le prix proposé par part sociale ou Titre, (c) les termes et conditions de l'offre, y compris toutes les confirmations, garanties et indemnités devant être fournies, (d) le nom et l'adresse du cessionnaire et de chaque personne qui le contrôle et (e) les moyens de financement du cessionnaire pour ce qui concerne l'achat envisagé, à condition qu'une telle offre ne puisse pas être sujette à une quelconque condition de satisfaction ou à l'accomplissement d'un acte dont le cessionnaire peut décider discrétionnairement et (iv) «Prix de Transaction» signifie (x) en l'absence d'offre sincère et honnête, la valeur des parts sociales telle que déterminée conformément à l'évaluation annuelle des parts sociales faite par le Conseil de Gérance ou (y) en cas d'offre sincère et honnête faite par un tiers, le prix proposé par ce tiers, le cas échéant.

8.6 Droits de sortie conjointe

Si, à tout moment, un ou plusieurs Associé(s) représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis de la Société agissant collectivement, propose(nt) de transférer ses/leurs parts sociales à un tiers, alors cet/ces Associé(s) (l'/les «Associé(s) Vendeur(s)») doi(ven)t remettre aux autres Associés (les «Associés Non-Vendeurs») (avec copie à la Société) un avis écrit de l'intention de l'Associé Vendeur d'effectuer le transfert (l'«Avis d'Offre»), lequel devra au moins indiquer:

- (i) une description et le nombre des parts sociales à transférer (les «Parts Sociales Offertes»);
- (ii) l'identité du cessionnaire proposé (le «Cessionnaire»); et
- (iii) les conditions importantes sous lesquelles le transfert doit être effectué.

L'Avis d'Offre doit aussi certifier que les Associés Vendeurs ont reçu une offre crédible de la part du Cessionnaire et pensent de bonne foi qu'un accord contraignant pour le Transfert peut être obtenu suivant les conditions décrites dans l'Avis d'Offre.

Dès réception par les Associés Non-Vendeurs de l'Avis d'Offre, à condition que les Parts Sociales Offertes comprennent, au moment de l'Avis d'Offre, au moins cinquante pour cent (50%) du total des parts sociales alors émises, les Associés Non-Vendeurs peuvent décider de participer au transfert envisagé en remettant à l'Associé Vendeur un avis écrit par courriel, courrier recommandé ou remis en main propre contre récépissé dans les trente (30) jours calendaires suivant l'envoi de l'Avis d'Offre.

Si l'un des Associés Non-Vendeurs a choisi de participer à cette vente (chacun un «Associé Participant»), chaque Associé Participant aura le droit de participer à la vente envisagée au même prix et suivant les mêmes conditions que ceux applicables aux Associés Vendeurs. Les Associés Vendeurs acceptent de faire de leur mieux pour obtenir l'accord du Cessionnaire concernant la participation de l'Associé Participant au transfert envisagé et acceptent de ne transférer aucune part sociale au Cessionnaire potentiel si celui-ci refuse de permettre cette participation.

Chapitre III. Conseil de Gérance

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés et révoqués par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée du mandat n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance peut à tout moment décider de créer des comités et de définir l'étendue de leur activité.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Le Conseil de Gérance doit être convoqué si deux (2) gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et assemblées des associés, étant entendu qu'en son absence, le Conseil de Gérance nommera un autre gérant et l'assemblée générale des associés pourra nommer toute autre personne comme président temporaire par un vote à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Cet avis de convocation indiquera l'heure et l'endroit de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Il pourra être passé outre à cette convocation avec un l'assentiment de chaque gérant donné par écrit, par email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou tout autre endroit déterminé par le Conseil de Gérance de temps à autre. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents de représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courriel ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution prise.

Tout gérant ayant un intérêt dans une opération qui est soumise à l'approbation du Conseil de Gérance et qui est contraire à celui de la Société, est obligé d'en informer le Conseil de Gérance et de faire en sorte que sa déclaration soit constatée dans le procès-verbal de la réunion et ne peut pas prendre part à ces délibérations. Il est entendu que le transfert de parts sociales d'un gérant/associé à un autre, les deux Gérants s'abstiennent de voter sur la décision prise par le Conseil de Gérance.

Si à la suite d'un conflit d'intérêt entre les intérêts d'un gérant et ceux de la Société, il résulte que moins de deux (2) Gérants peuvent participer à la délibération et voter sur la transaction, le sujet doit être référé à l'assemblée générale des Associés de la Société qui doit se prononcer à ce sujet à une majorité simple des votes émis (étant l'approbation par plus de cinquante pourcent (50%) des parts sociales votantes pour lesquelles un vote valide a été exprimé, étant entendu que les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de cette majorité), à l'exception de la vente de parts sociales à des non-associés; dans ce cas l'approbation préalable des Associés la Société représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social émis doit être obtenu conformément à l'article 8.1 des Statuts.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président de la réunion. Les procurations y seront annexées.

Les résolutions des gérants, y compris des résolutions circulaires, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle du Président ou sous la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance pourra conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le(s) gérants n'est/ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toutes personnes qui est, ou qui a été, gérant ou préposé de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou préposé et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» comprendront, sans que cette liste ne soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en cas de compromis et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou préposé:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et pas dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation prévu par le présent article est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou préposé peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, et subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou préposé et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et préposés en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du préposé ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Afin d'éviter tout doute, la Société ne devrait pas, pour les besoins des présents statuts, être considérée comme associé et n'a pas le droit de voter lorsqu'elle détient ses propres parts sociales.

Art. 15. Assemblées des associés. Le nombre maximum d'associés de la Société ne pourra excéder 40, mais ce nombre pourra être dépassé dans un cas de transmission de parts sociales pour cause de mort ou de dissolution d'une communauté matrimoniale.

Chaque associé peut prendre part à toute assemblée d'associés en nommant, par écrit, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme mandataire qui ne devra pas nécessairement être un associé.

Les résolutions des associés seront adoptées dans les formes et aux majorités prévues par la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas requise lorsque le nombre d'associés n'excède pas 25. Dans ce cas, les décisions collectives peuvent être prises par les associés sous forme de résolutions écrites.

Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée par le Conseil de Gérance aux associés à l'adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte précis de ces résolutions ou décisions devant être adoptées, doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de leur approbation par la majorité prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par le vote affirmatif de la majorité des parts sociales avec droit de vote pour lesquelles un vote valable pour ou contre a été exprimé (étant entendu que les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité), quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant la modification des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Chapitre V. Année sociale - Distribution des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels pourront être consultés par tout associé au siège social de la Société.

Art. 19. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas être supérieurs au montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables disponibles dans les comptes de la Société, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Toute distribution aux associés doit être faite dans l'ordre suivant, sous réserve d'avoir suffisamment de sommes distribuables:

a. premièrement, un montant égal à 1% de la valeur nominale des parts sociales préférentielles de classe B est distribué aux détenteurs de ces parts sociales préférentielles de classe B;

b. deuxièmement, un montant égal à 1% de la valeur nominale des parts sociales ordinaires de classe A est distribué aux détenteurs de ces parts sociales ordinaires de classe A;

c. enfin, le solde est distribué aux détenteurs de parts sociales préférentielles de classe B.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Chapitre VII. Droit applicable

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incomberont à la Société en raison de l'augmentation de capital ci-dessus sont estimés à trois mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de l'acte aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. GADZHALOVA, M. DRWESKI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14104.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013165776/931.

(130201953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Morgan Philips Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 177.178.

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société "MORGAN PHILIPS GROUP", société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant le 6 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1529, du 27 juin 2013, page 73354. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2435, du 2 octobre 2013, page 116878.

La séance est ouverte par Monsieur Julien MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, étant le Président, qui désigne Madame Audrey LENERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Guillaume EGRET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

L'assemblée ayant été constituée, le Président déclare et requière du notaire de déclarer que:

I. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder à l'augmentation du capital de la Société par l'émission de SIX CENT QUATRE-VINGT QUINZE (695) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, pour un montant de SIX CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE EUROS (EUR 695.000,-) en vue de porter le capital d'un montant de HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 865.000,-) à un montant de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 1.560.000,-);

2. Renonciation des actionnaires préexistants à leur droit préférentiel de souscription;

3. Suppression du capital autorisé;

4. Souscription et libération en numéraire par:

- La société FIOLETA LTD: 600 actions

- Monsieur Jean KERCKHOVE: 95 actions

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les détenteurs de procurations émises par les actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués dans une liste des présences;

III. Comme il apparaît de la liste des présences, toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement prendre une décision sur tous les points à l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société pour un montant de SIX CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE EUROS (EUR 695.000,-) en vue de porter le capital de son montant actuel de HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 865.000,-) à un montant de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 1.560.000,-) par l'émission de SIX CENT QUATRE-VINGT QUINZE (695) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires préexistants décident de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la suppression du capital autorisé.

Intervention - Souscription - Paiement

Sont alors intervenus aux présentes:

- la société FIOLETA LTD, société de droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social à Ras Al Khaimah, P.O. Box: 31291 (Emirats Arabes Unis), enregistrée sous le numéro de Certificat A280/04/13/6355 auprès du gouvernement de Ras Al Khaimah, représentée par Guillaume EGRET, précité, en vertu d'une procuration établie le 26 novembre 2013, qui déclare souscrire aux SIX CENT (600) nouvelles actions et les payer intégralement;

- Monsieur Jean KERCKHOVE, né le 13 mai 1960 à Paris, résidant à F-30133 Les Angles, 4, rue Notre Dame, représenté par Guillaume EGRET précité, en vertu d'une procuration établie le 26 novembre 2013, qui déclare souscrire aux QUATRE-VINGT QUINZE (95) nouvelles actions et les payer intégralement.

Toutes les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de SIX CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE EUROS (EUR 695.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau, le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la modification subséquente de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit dans sa version française:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 1.560.000,-) représenté par MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1.560) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur ou dématérialisés, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Et comme suit dans sa version anglaise:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at ONE MILLION FIVE HUNDRED SIXTY THOUSAND EUROS (EUR 1,560,000,-) represented by ONE THOUSAND FIVE HUNDRED SIXTY (1,560,-) shares with a par value of ONE THOUSAND EUROS (EUR 1,000,-) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Coûts

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement de DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, A. LENERT, G. EGRET, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54556. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175992/95.

(130214083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

LDV Management II Bainbridge II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.166.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175902/9.

(130215023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

ProLogis UK XCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175055/9.

(130213878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

ProLogis UK XCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175056/9.

(130213884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Telecom Luxembourg Private Operator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Telecom Luxembourg Private Operator S.A.», établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafbruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.305, constituée originellement sous la dénomination sociale de "SIT GROUP S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 29 septembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte sous seing privé en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657 du 3 mai 2002, contenant notamment la transformation de la devise du capital social en euros;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 25 avril 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Sit PSF S.A."

- suivant acte reçu par Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1754 du 20 août 2007,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1531 du 8 août 2009;

- suivant acte reçu par Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 20 du 6 janvier 2009, contenant notamment une refonte complète des statuts,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1786 du 16 septembre 2009 en adoptant la dénomination de Luxembourg Telecom,

- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2075 du 22 octobre 2009, avec refonte complète des statuts,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1476 du 5 juillet 2011, en adoptant la dénomination de Telecom Luxembourg S.A.,

- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem,, en date du 12 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3143 du 21 décembre 2011, et

- suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 561 du 2 mars 2012.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2710 du 7 novembre 2012, en adoptant la dénomination de Telecom Luxembourg Private Operator S.A.,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1144 du 15 mai 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société vers L-1882 Luxembourg, 12c, Impasse Guillaume Kroll et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

2. Divers

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1882 Luxembourg, 12c, Impasse Guillaume Kroll et modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

7750

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2013. Relation GRE/2013/4853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175189/81.

(130213053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Espace Gérances SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.588.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2012.

GT Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013177721/12.

(130217402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Edo Jardinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3724 Rumelange, 13, rue Ferrer.

R.C.S. Luxembourg B 87.445.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013177726/12.

(130216646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pampille's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 168.588.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178153/10.

(130216888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Saracen Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 132.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178236/10.

(130216869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

SAVOLDELLI & fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 59.542.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178239/10.

(130216943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

DTF Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.573.

Par la présente, nous vous informons que nous avons démissionné de notre poste de commissaire aux comptes de la société DTF Finance S.A. n° RC SL B 156.573. avec effet immédiat au 12 décembre 2013

LG Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013175599/11.

(130214796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Corisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.317.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013175537/11.

(130214635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Lewini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.642.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Pearl Invest and Trade Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Belize with registered office at Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize

here represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

1.- That the limited liability company "Lewini S.à r.l.", with registered office at L-5365, 6C Rue Gabriel Lippmann, (R.C.S. Luxembourg section B number 171.642), has been incorporated by deed of Notary Jean SECKLER, on the 08 August 2012, published in the Mémorial C number 2601 of the 19 October 2012

2.- That company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

3.- That the appearer is the holder of all the shares of the company "Lewini S.à r.l.

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "Lewini S.à r.l." which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company "Lewini S.à r.l."

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company "Lewini S.à r.l." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the company for the performance of their assignment.

9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Rue Gabriel Lippmann.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 800.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Pearl Invest and Trade Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Belize ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Lewini S.à r.l.", ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C Rue Gabriel Lippmann, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 171.642), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2601 du 19 octobre 2012.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société "Lewini S.à r.l."

4.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "Lewini S.à r.l. qui a arrêté ses activités.

5.- Que le comparant déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société "Lewini S.à r.l."

6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7.- Que la liquidation de la société "Lewini S.à r.l." est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants actuels de la société pour l'exécution de leur mandat.

9.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Rue Gabriel Lippmann.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 800.- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2013. Relation GRE/2013/4935. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175869/86.

(130213941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175725/10.

(130214217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

E4U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.399.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebenundzwanzigsten Tag im Monat November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft SKYSCRAPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, Route de Trèves, eingetragen beim Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B53666, hier vertreten durch seinen delegierten Verwaltungsratsmitglied Herrn Roland Ebsen, mit Privatanschrift in L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel.

2.- Die Aktiengesellschaft L.D.M. S.A., mit Sitz in L-5421 Erpeldange, 21A, Rue de Mondorf (vormals: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare), eingetragen beim Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 122.412, hier vertreten durch seinen alleinigen Verwalter Herrn Fernand Schmidt, mit beruflicher Anschrift in L-5421 Erpeldange, 21A, Rue de Mondorf.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft SKYSCRAPE S.A., vorbenannt unter 1°, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass sie laut nacherwähnte Abtretungen von Gesellschaftsanteilen alleinige Gesellschafterin geworden ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung E4U S.à r.l., mit Sitz in L-8079 Bertrange, 83, rue de Leudelange, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 116.399, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 26. April 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1426, vom 25. Juli 2006. Die Statuten wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des amtierenden Notars, am 6. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 2225, vom 28. November 2006.

Die Aktiengesellschaft SKYSCRAPE S.A., vorbenannt unter 1° überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens, ihre einhundertfünfundsanzig (125) Anteile, die sie in der Gesellschaft E4U S.à r.l. besitzt, an die unter 2° vorbenannte Aktiengesellschaft L.D.M. S.A., welche hier rechtmässig vertreten ist und dies annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung haben die unter 1° und 2° vorgenannte Gesellschafterinnen der Gesellschaft E4U S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Erschienenen, vorbenannt unter 1° und 2° stellen fest, dass laut Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 15. Juli 2013 Herr Jan-Peter HULT, Kaufmann, geboren in Wasa (Finland) am 3. April 1958, wohnhaft in L-8079 Bertrange, 83 rue de Leudelange, seine gesamten fünfundvierzig (45) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft der Gesellschaft SKY-SCRAPE S.A., vorbenannt, mit Wirkung zum 15. Juli 2013 übertragen hat zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

Eine Kopie vorbezeichneter Anteilsübertragung, nachdem diese „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Erschienenen, vorbenannt unter 1° und 2° stellen fest, dass laut Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 15. Juli 2013 Frau Michele DISTAVE, vorbenannt, seine gesamten zweihundertfünf (205) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft der Gesellschaft SKYSCRAPE S.A., vorbenannt, mit Wirkung zum 15. Juli 2013 übertragen hat zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

Eine Kopie vorbezeichneter Anteilsübertragung, nachdem diese „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Kündigung von Herr Jan-Peter HULT, als technischen Geschäftsführer und von Frau Michele DISTAVE, als administrative Geschäftsführerin anzunehmen und erteilt Entlastung für die Ausübung Ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herr Roland Ebsen, Buchhalter, geboren am 3. März 1966 in Echternach, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel und Herr Fernand Schmidt, Schlosser, geboren am 21. Februar 1965 in Luxembourg, berufsansässig in L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf als Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern rechtskräftig verpflichtet.

Sie können Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Fünfter Beschluss

Herr Roland Ebsen, vorgeannt, und Herr Fernand Schmidt, vorbenannt in Ihrer Eigenschaft als Geschäftsführern der Gesellschaft, nehmen hiermit die vorgeannten Abtretungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

Auf Grund der vorangehenden Abtretungen werden die gesamten Anteile der Gesellschaft „E4U S.à r.l. nunmehr wie folgt gehalten:

1.- SKYSCRAPE S.A. vorgeannt, einhundertfünfundzwanzig	125 Anteile
2.- L.D.M. S.A., vorgeannt, zweihundertfünfzig	125 Anteile
INSGESAMT: ZWEIHUNDERTFÜNFZIG ANTEILE	250 Anteile

Sechster Beschluss

Infolge vorangehender Anteilsübertragungen sowie die Anteilsübertragung vom 13. April 2007 die beim Handels- und Firmenregister Luxemburg am 13. April 2007 unter der Nummer L070048947.05 hinterlegt wurde, beschliessen die Gesellschafterinnen den Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in ZWEIUNDERTFÜNFZIG (250) Geschäftsanteile zu je FÜNFZIG EURO (EUR 50.-).“

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-8079 Bertrange, 83, rue de Leudelange, nach L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf, zu verlegen.

Achter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bous.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Abänderung von Artikel 3 wie folgt:

„ **Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage von immobilien und mobiliaren Gütern ausschliesslich für eigene Zwecke.

In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie und Bürgschaft leisten.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Roland Ebsen, Fernand Schmidt, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 décembre 2013. LAC/2013/54521. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174024/98.

(130212067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Salino s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.500.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178232/9.

(130217256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Megantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGANTIA S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013178049/11.

(130217599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

KPI Investment Property 56 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Investment Property 56 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013176901/11.

(130216499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Tesli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 182.516.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinquième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hadi AIT-SI SELMI, consultant indépendant, né le 12 décembre 1976 à Alger (Algérie), demeurant à Drève du Sévéchal 23, B-1180 Bruxelles (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prêter des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société a pour objet la création, la gestion, le développement, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, logiciels, sources informatiques, dessins, modèles...

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «TESLI S.à.r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à onze millions deux cent cinquante mille euros (EUR 11.250.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales de la Société ont été souscrites et payées intégralement par le comparant pré-qualifié comme suit:

Monsieur Hadi AIT-SI-SELMY, pré-qualifié, déclare souscrire mille (1.000) parts sociales, avec une valeur nominale de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) chacune, et libérer ces parts sociales intégralement par un apport en nature d'un montant total de onze millions deux cent cinquante mille euros (EUR 11.250.000,-).

Description de l'apport

Les actifs apportés (l'«Apport») sont composés comme suit:

Monsieur Hadi AIT-SI-SELMY, pré-qualifié, apporte:

- cinq cents (500) actions de la société FUTUR TECHNOLOGIES SA, société anonyme constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de ET à Luxembourg sous le numéro RCS B 143.608, représentant 50 % de son capital social.

L'Apport représente un montant total de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000,-), dont un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) seront alloués au crédit du compte courant de l'actionnaire de la société comme soulte et onze millions deux cent cinquante mille euros (EUR 11.250.000,-) seront alloués au capital social.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve par les Souscripteurs de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage ou charge et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Évaluation

Le Souscripteur a déclaré encore qu'une note d'évaluation a été établie en date du 3 décembre 2013 par le cabinet de réviseur d'entreprises agréé TEAMAUDIT S.A., sous la signature de Monsieur Jean Bernard ZEIMET, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, dans lequel l'apport concernant FUTUR TECHNOLOGIES SA est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie, augmenté de la soulte.»

Cette évaluation a été approuvée par Monsieur Hadi AIT-SI-SELMY, pré-qualifié, conformément au contrat d'apport en nature des actions au profit de la Société datée du 5 décembre 2013, qui sera annexé à cet acte et qui sera soumis aux formalités d'enregistrement.

Le rapport et le contrat d'apport resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2. - Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Hadi AIT-SI-SELMI, consultant indépendant, né le 12 décembre 1976 à Alger (Algérie), demeurant à Drève du Sévéchal 23, B-1180 Bruxelles (Belgique).

3. - La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4. - L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1651 Luxembourg, 17, Avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. AIT-SI SELMI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15032. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175205/185.

(130213607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Slawka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SLAWKA S.A.

Référence de publication: 2013175158/11.

(130213261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

GFH Convertible Murabaha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.511.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178809/10.

(130218399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Gianni Bulgari International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178810/10.

(130218084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 104.337.

Par résolutions prises en date du 16 décembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. transfert du siège social de la Société du 2, Boulevard Konrad Adenauer, L - 1115 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 16 décembre 2013.
2. Nomination de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet au 16 décembre 2013 et pour une indéterminée;
3. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet au 16 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;
4. Acceptation de la démission d'Heike Kubica, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 16 décembre 2013;
5. Acceptation de la démission de Marion Fritz, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 16 décembre 2013;
6. Acceptation de la démission de Daniel Bley, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 16 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178796/23.

(130218439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.296.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique datées du 11 décembre 2013

En date du 11 décembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Paul COOPER de son mandat de gérant A et de Monsieur Johan DEJANS de son mandat de gérant B et de Vice-Président du Conseil de gérance, avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Dominik HALSTENBERG, né le 10 août 1974 à Cologne, Allemagne, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
- de nommer Monsieur Michael VERHULST, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

En cette même date, l'associé unique a pris note du changement de dénomination du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- *Gérants A:*

Richard LEWIS
Dominik HALSTENBERG

- *Gérants B:*

Richard BREKELMANS
Michael VERHULST

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013176063/33.

(130214115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

SHU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 109.634.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le gérant unique en date du 17 décembre 2013

Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 10, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178255/11.

(130217222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Reffet Vert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 21, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.822.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178197/10.

(130216941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Alison Café S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 41, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 116.993.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/12/2013.

Référence de publication: 2013179401/10.

(130219437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Quimicum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 41.114.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 19 décembre 2013 que:

- la société Mondo Bongo, LLC, une limited liability Company ayant son siège social au 9100, Wilshire Boulevard, Etats Unis d'Amérique, CA 90212 West Beverly Hills, a cédé 100 parts sociales de la Société à Nouvel LLC, une limited liability Company ayant son siège social au 1990, S. Bundy Drive, Etats Unis d'Amérique, CA 90025 Los Angeles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Quimicum S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013179386/14.

(130219445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Zippi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 167.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179357/10.

(130218415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Ziglione Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.490.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179356/10.

(130218744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

YouWowMe Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19/12/2013.

Référence de publication: 2013179350/10.

(130217911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.113.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013179424/12.

(130219354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Aeternalis Films S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.108.

Le bilan au 31-12-2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179437/10.

(130219627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

mind. design & interior concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.178.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013179396/12.

(130220319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

ACGN S.à r.l., Aqua Consult Global Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179407/10.

(130219086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Asia CCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179409/10.

(130218932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

QS PDI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.216.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUILVEST & PARTNERS, a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156.529 ("Quilvest & Partners"),

being the sole shareholder of QS PDI, a société à responsabilité limitée having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.216, whose share capital is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "Company") and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 8th July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25th September 2013 under number 2366, page 113547,

represented by Bernard Charpentier, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 November 2013.

The said proxy, after having been signed *in* *variety* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be submitted at the same time to the registration formalities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to enact as follows:

(A) Quilvest & Partners holds all of the one hundred and twenty five (125) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) That the items on which a resolution is to be passed are as follows:

Agenda

Amendment of the object of the Company and restatement of article three of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is to render advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be, in its capacity as general partner of "QS PDI S.C.A. SICAR", a société d'investissement en capital à risque,

subject to the provisions of the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital, as amended, as well as of any company affiliated to QS PDI S.C.A. SICAR, including special limited partnerships, and take any measure, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to amend and restate the object clause of the Company provided for in article two of the Company's articles of association as set forth in the agenda above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drawn in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed, the appearing person, known by the notary by its surname, name, address and legal status, signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux treize, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QUILVEST & PARTNERS, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.529 («Quilvest & Partners»),

étant l'associé unique de QS PDI, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.216, au capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) (la «Société») et constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 8 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 septembre 2013, numéro 2366, page 113547,

représentée par Bernard Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 novembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en qualité de représentant de l'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(A) Quilvest & Partners détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'objet de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 2.** L'objet social de la Société est de fournir des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité ou à l'administration selon les cas en qualité d'associé commandité de "QS PDI S.C.A. SICAR", une société d'investissement en capital à risque, soumise aux dispositions de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, ainsi que de toute société affiliée à QS PDI S.C.A. SICAR, y compris des sociétés en commandite spéciale, mais également de réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

Par la suite, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Il est décidé de modifier et de procéder à une refonte de la clause relative à l'objet de la Société prévue à l'article deux des Statuts tel que prévu dans l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui a connaissance et parle la langue anglaise, déclare par la présente que par réquisition de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais et suivi par la traduction française; à la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture, le comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, résidence et état civil, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. CHARPENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55443. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174314/92.

(130212460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Badengruppe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.195.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2013.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

BADENGRUPPE S.A.

Référence de publication: 2013176514/16.

(130216478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 107.665.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176130/9.

(130214899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Nestlé Treasury International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 177.537.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société tenu en date du 21 novembre 2013

En date du 21 novembre 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Bruno CHAZARD, administrateur de catégorie A de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

En conséquence, le conseil d'administration est désormais constitué de la manière suivante:

- Monsieur Bruno CHAZARD, administrateur A et président du conseil d'administration;
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur A;
- Monsieur Laurent SCHUMMER, administrateur A;
- Madame Marina VANDERVEKEN-VERHULST, administrateur B;
- Madame Saskia DEKNOCK, administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Nestlé Treasury International S.A.

Signature

Référence de publication: 2013179046/21.

(130217784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Nouvelle Auberge Mathgen - Beim Jav s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9168 Mertzig, 13, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 148.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178099/9.

(130217516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Kauri Cab Valentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 295.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 157.219.

EXTRAIT

Les 4,720 parts sociales détenues dans la société par Monsieur Alexander O. STAHEL ont été transférées en date du 16 décembre 2013 au profit de BURGGRABEN HOLDING AG, dont le siège social est situé Waldmannstrasse 6, CH-8001 Zurich, Suisse, immatriculée au Registre de Commerce de Suisse sous le numéro CH-020.3.039.568-9.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013178901/15.

(130218237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Profit-Office-Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 111.216.

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "PROFIT-OFFICE-CENTER SA", établie et ayant son siège à L-5445 Schengen, 72b, route du Vin, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 229 du 1^{er} février 2006, modifiée suivant acte dudit notaire du 30 mars 2007, publié au dit Mémorial C, Numéro 1149 du 13 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.216.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peter BERNARDING, banquier, demeurant professionnellement à L-5445 Schengen, 72b, route du Vin.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Démission des trois (3) administrateurs;
- Démission de l'administrateur-délégué;
- Démission du commissaire;
- Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs;
- Nomination d'un nouveau administrateur-délégué;
- Nomination d'un nouveau commissaire;
- Modification de l'article 4 des statuts;
- Modification du quatrième alinéa de l'article 7 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission des trois (3) administrateurs, à savoir:

- Thomas FRIES, commerçant, demeurant à D-66802 Überherrn, 3, Meisenweg.
 - Rosetta RUSSO, secrétaire, demeurant à D-66802 Überherrn, 3, Meisenweg.
 - Tatjana FRIES, élève, demeurant à D-66802 Überherrn, 3, Meisenweg,
- et leur donne décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué, à savoir:

- Thomas FRIES, commerçant, demeurant à D-66802 Überherrn, 3, Meisenweg, et lui donne décharge.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire, à savoir:

- International Consulting Worldwide SARL, avec siège social à L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle, et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois (3) nouveaux administrateurs, à savoir:

- Peter BERNARDING, banquier, demeurant professionnellement à L-5445 Schengen, 72b, route du Vin.
- Sabine HARTKORN, employée, demeurant professionnellement à L-5445 Schengen, 72b, route du Vin.
- Christoph BERNARDING, étudiant, demeurant professionnellement à L-5445 Schengen, 72b, route du Vin.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer un (1) nouveau administrateur-délégué, à savoir:

- Peter BERNARDING, banquier, demeurant professionnellement à L-5445 Schengen, 72b, route du Vin.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer un (1) nouveau commissaire, à savoir:

- Ingo Erb, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 4 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la représentation commerciale dispensée d'autorisation, le service de bureau, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 7 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7. 4^{ème} alinéa.** La société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, BERNARDING, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 54212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174311/88.

(130212276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

OCM Phoenix Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.258.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Phoenix Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177258, incorporated on April 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg OPPS FFF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170654 (OPPS FFF), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Investin Pro RED Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176571 (Investin), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Exelon Strategic Credit Holdings LLC, a Delaware limited liability company registered under the laws of Delaware, having its registered office in Corporation Services company, 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Exelon),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. Oaktree-TCDRS Strategic Credit LLC, a Delaware limited liability company registered under the laws of Delaware, having its registered office in Corporation Services company, 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (TCDRS, and together with OPPS FFF, Investin and Exelon, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up, to twenty-one thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 21,475), by way of the issuance of seventy-one thousand eight hundred (71,800) shares in registered form without indication of a nominal value;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of twenty-one thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 21,475) represented by one hundred seventy-one thousand and eight hundred (171,800) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up, to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by way of the redemption and cancellation of (i) two thousand (2,000) shares, in registered form without indication of a nominal value, held by OPPS FFF, (ii) twenty-five thousand (25,000) shares, in registered form without indication of a nominal value, held by Investin, (iii) twenty-five thousand (25,000) shares, in registered form without indication of a nominal value, held by Exelon, and (iv) nineteen thousand eight hundred (19,800) shares, in registered form without indication of a nominal value, held by TCDRS;

5. Amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect to share capital increase and decrease specified under points 2. and 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the issuance of shares, the redemption and cancellation of shares specified in items 2. and 4. above, with power and authority given to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration, in the shareholders register of the Company, of the newly issued shares and the cancellation of the shares; and

7. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Shareholders present or represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up, to twenty-one thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 21,475), by way of the issuance of seventy-one thousand eight hundred (71,800) shares in registered form without indication of a nominal value, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscription for and full payment of the share capital increase above as follows:

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136233 (VOF), here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to have subscribed to forty-one thousand eight hundred (41,800) shares in registered form without indication of a nominal value, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of five thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 5,225).

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164690 (OPPS VIIIb), here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to have subscribed to thirty thousand (30,000) shares in registered form without indication of a nominal value, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,750).

The aggregate amount of eight thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 8,975) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

The Shareholders, VOF and OPPS VIIIb, now representing the entire share capital of the Company and constituting the Meeting, have unanimously taken the following resolutions:

Third resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company from its present amount of twenty-one thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 21,475) represented by one hundred seventy-one thousand and eight hundred (171,800) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up, to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by way of the redemption and cancellation of (i) two thousand (2,000) shares, in registered form without indication of a nominal value, held by OPPS FFF, (ii) twenty-five thousand (25,000) shares, in registered form without indication of a nominal value, held by Investin, (iii) twenty-five thousand (25,000) shares, in registered form without indication of a nominal value, held by Exelon, and (iv) nineteen thousand eight hundred (19,800) shares, in registered form without indication of a nominal value, held by TCDRS, by a repayment to the concerned shareholders in relation to their participation on a pro rata basis.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall therefor read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above issuance of shares, the redemption and cancellation of shares, with power and authority given to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration, in the shareholders register of the Company, of the newly issued shares and the cancellation of the shares.

There being no further item on the agenda, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (2.000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés d'OCM Phoenix Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177258, constituée le 18 avril 2013 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

ONT COMPARU:

1. OCM Luxembourg OPPS FFF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, immatriculée Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170654 (OPPS FFF),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Investin Pro RED Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176571 (Investin),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Exelon Strategic Credit Holdings LLC, une société à responsabilité limitée de droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Services company, 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Exelon),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Oaktree-TCDRS Strategic Credit LLC, une société à responsabilité limitée de droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Services company, 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (TCDRS, et ensemble avec OPPS FFF, Investin et Exelon, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, à vingt et un mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 21.475), par l'émission de soixante et onze mille huit cents (71.800) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus;

4. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 21.475) représenté par cent soixante et onze mille huit cents (171.800) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par rachat et annulation de (i) deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, détenues par OPPS FFF, (ii) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, détenues par Investin, (iii) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, détenues par Exelon, et (iv) dix-neuf mille huit cents (19.800) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, détenues par TCDRS;

5. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation et la diminution du capital social indiquées aux points 2. et 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social, le rachat et l'annulation de parts sociales indiqués ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription de l'émission des nouvelles parts sociales émises et l'annulation des parts sociales; et

7. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, à vingt et un mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 21.475), par l'émission de soixante et onze mille huit cents (71.800) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, et ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés comme exposé dans les statuts de la Société.

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136233 (VOF), ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare avoir souscrit à quarante et un mille huit cents (41.800) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 5.225).

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164690 (OPPS VIIIb), here ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare avoir souscrit à trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3,750).

Le montant total de huit mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 8.975) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Les Associés, VOF et OPPS VIIIb, qui représentent désormais la totalité du capital social de la Société et qui constituent l'Assemblée, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Troisième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 21.475) représenté par cent soixante et onze mille huit cents (171.800) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par rachat et annulation de (i) deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, détenues par OPPS FFF, (ii) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, détenues par Investin, (iii) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, détenues par Exelon, et (iv) dix-neuf mille huit cents (19.800) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, détenues par TCDRS, par un paiement aux associés concernés au prorata de leur participations.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social, le rachat et l'annulation de parts sociales indiqués ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription de l'émission des nouvelles parts sociales émises et l'annulation des parts sociales.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49747. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165636/253.

(130201989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.816.

Par le présent avis, les Gérants de la Société informent les tiers du changement suivant:

- L'Associé de la Société M. Przemyslaw Krych réside désormais au 7G/17 Ul. Sarmacka, 02-972 Varsovie, Pologne; et
- Le Gérant A de la Société M. Przemyslaw Krych réside désormais au 7G/17 Ul. Sarmacka, 02-972 Varsovie, Pologne.

Luxembourg, le 11 Décembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013179328/14.

(130218097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Colt Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.407.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Telecom Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), que Madame Victoria Bénis et Monsieur Michel Calmejane ont démissionné de leurs fonctions de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 16 décembre 2013, que Madame Esmée Chengapen, citoyenne britannique résidant professionnellement K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et que Monsieur Adriaan Oosthoek, citoyen néerlandais résidant professionnellement 12-14a Van der Madeweg, Postbus 94014, 1090 GA, Amsterdam, Pays-Bas ont été nommés en tant que membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 16 décembre 2013.

Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

Esmée Chengapen

Mark Ferrari

Adriaan Oosthoek

Peter Veenman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour la société Colt Telecom Luxembourg S.à r.l.

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2013179380/23.

(130219414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.123.

L'an deux mil treize, le quatre décembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jean PIANON, ingénieur civil en retraite, demeurant à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée «COLLECTION S. à r.l.», avec siège à L-4975 Bettange/Mess, 25, rue de la Gare, inscrite au RCSL sous le numéro B 76.123,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hespérange, en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 716 du 3 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hespérange, en date du 16 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 822 du 16 avril 2009.

II. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124,-) EUROS, chacune.

Le comparant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Il se nomme comme liquidateur.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Déclaration en matière de blanchiment d'argent

Les associés, respectivement leur mandataire, déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pianon, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 09 décembre 2013. Relation: MER/2013/2669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172091/49.

(130209739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Alpstar Capital Funds S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 156.060.

In the year two thousand and thirteen, on the eight day of November,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ALPSTAR CAPITAL FUNDS SCA (the Meeting), a company in the form of a société en commandite par actions (SCA) with variable capital qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement specialise (SICAV-SIF) having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 9 September 2010 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2526 on 20 November 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.060 (the Company).

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Jean-Yves Corneau, private employee, residing professionally in Bertrange, as secretary and scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the shareholders present at the Meeting and the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all the shares without par value representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (3) decision to appoint Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., represented by Mrs. Petra Dunselman, with registered address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 58.628 (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
- (4) determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (5) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation;
- (6) decision to instruct Deloitte Audit S.a r.l. (the auditor of the Company) to issue an audit report on the liquidation;

(7) acknowledgement that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation; and

(8) miscellaneous.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the Liquidator as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

In case upon closing of the liquidation of the Company it would appear that the provisions made to cover estimated costs exceed the actual accumulated costs, (the Excess Amounts), the Meeting instructs the Liquidator to distribute Excess Amounts among all shareholders of the Company recorded in the register of shareholders as at the date of 8 November 2013 in order to ensure a fair and equal treatment amongst all shareholders of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct Deloitte Audit S.a r.l. (the auditor of the Company) to issue an audit report on the liquidation.

Seventh resolution

The Meeting acknowledges that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held, as soon as practicable after the Liquidator will have performed its duties, with in substance the following agenda:

(1) waiver of the convening notices;

(2) presentation of the report of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., represented by Mrs. Petra Dunselman, with registered address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 58.628 (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;

(3) presentation of the report of Deloitte Audit S.à r.l. on the liquidation of the Company;

(4) release (quitus) to the board of directors of the Company for all its duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2013 and having ended on 8 November 2013, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;

(5) release (quitus) to the Liquidator, as liquidator (liquidateur) of the Company, for all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;

(6) release (quitus) to Deloitte Audit S.a r.l., as auditor of the Company, for all its duties during, and in connection with, (i) the financial year having started on 1 January 2013 and having ended on 8 November 2013, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company;

(7) decision to close the liquidation of the Company; and

(8) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- Euro).

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

In accordance with article 26(2) of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as amended by the law of 26 March 2012, such deed shall not be followed by any translation in an official language.

The document having been read to the persons appearing known to the notary, these persons signed together with the notary this deed.

Signé: R. GALIOTTO, J.-Y. CORNEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51868. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171939/113.

(130209385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Dalba Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.462.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 novembre 2013

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DALBA PARTNERS, société anonyme de droit luxembourgeois, (ci-après la «Société»), tenue au siège social de la Société en date du 29 novembre 2013 la ratification à l'unanimité des voix présentes et représentées des actionnaires de la Société la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide la révocation avec effet immédiat de Monsieur Loïc Humphreys, administrateur de sociétés, né à Boulogne-Billancourt (FR), le 15 avril 1951, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer, du poste d'administrateur et du poste de Président Directeur Générale de toutes les sociétés du Groupe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013180732/18.

(130220407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Interventus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 122.471.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 1484/13 rendu en date du 19 décembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée INTERVENTUS S.A.R.L., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Maître Sonia POLNIASZEK

Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2013181171/13.

(130221650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.